

## **DÉPENSES D'EXPLOITATION DU CENTRE DE COÛTS ÉNERGIES NOUVELLES**

1 Tel que présenté dans la pièce B-0462, R-3837-2013 Gaz Métro-11, Document 12, les activités  
2 supportées par le centre de coût des Énergies nouvelles (modifié pour Énergies renouvelables  
3 en 2014), regroupent l'ensemble des activités liées au service des clients actuels, potentiels et  
4 futurs du tarif de réception, un tarif approuvé par la Régie de l'énergie (« la Régie »), à l'évaluation  
5 de nouvelles sources d'approvisionnement en gaz naturel et à la vigie liée aux nouvelles  
6 technologies et applications concurrentes ou complémentaires à la distribution du gaz naturel par  
7 canalisation. On retrouve, au tableau 1, les dépenses d'opération du centre de coûts pour  
8 l'exercice se terminant le 30 septembre 2014.

9 L'allocation des coûts entre les activités réglementées et non réglementées de ce centre de coûts  
10 suit les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux autres centres de coûts, tant pour les  
11 salaires que pour les autres dépenses. Le budget des salaires et avantages sociaux du tableau 1,  
12 colonne 4, correspond à la masse salariale totale du centre de coûts, toute activité confondue.  
13 Les salaires et avantages sociaux qui s'appliquent aux activités non réglementées (« ANR ») sont  
14 rechargés aux ANR (voir la pièce Gaz Métro-4, Document 10, page 2, lignes 52 et 53), selon le  
15 pourcentage de temps que chaque employé y consacre en cours d'année (voir le tableau 2). Pour  
16 ce qui est des autres dépenses, le budget et les dépenses réelles figurant au tableau 1 ne visent  
17 que les activités daQ du centre de coûts, puisque les dépenses qu'ils engagent pour des activités  
18 non réglementées sont budgétées et imputées directement dans les centres de coûts ANR, hors  
19 de la structure daQ.

**Tableau 1 - Énergies renouvelables - Répartition des coûts entre activités réglementées (daQ) et non réglementées (ANR) pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2014**

CATÉGORIE DE DÉPENSES	daQ (1)	ANR (2)	TOTAL (3) = (1) + (2)	BUDGET (4)
<b>Salaires</b>	231 741	93 619	325 361	306 487
<b>Avantages sociaux</b>	118 652	47 933	166 585	156 921
<b>Total Salaires et avantages</b>	350 393	141 552	491 945	463 408
<b>Autres dépenses</b>				
Services professionnels	17 821	-	17 821	156 000
Déplacements, représentations et adhésions	54 695	-	54 695	116 340
Autres dépenses	7 324	-	7 324	24 400
<b>Total Autres dépenses</b>	79 840	-	79 840	296 740
<b>Total des dépenses</b>	430 233	141 552	571 785	760 148

**Tableau 2 - Pourcentage de temps alloué aux activités**

Poste	daQ	ANR	Total
Chef de service	25 %	75 %	100 %
Conseiller juridique	25 %	75 %	100 %
Conseiller senior	100 %	0 %	100 %
Conseiller	100 %	0 %	100 %
Stagiaire (mars à mai)	100 %	0 %	100 %

**1 A) Salaires et avantages sociaux (budget 463 k\$ vs réel 492 k\$)**

2 Au cours de l'exercice 2014, les employés rattachés à ce centre de coûts ont œuvré à la fois à  
3 des activités de distribution au Québec (daQ) (350 k\$), à des activités de développement du GNL  
4 et à des activités liées au centre de supervision éolien. La portion des salaires et avantages  
5 sociaux liés aux activités ANR (142 k\$) a été imputée aux ANR via la recharge présentée à la  
6 pièce Gaz Métro 4, Document 10.

1 **B) Autres dépenses (budget 297 k\$ vs réel 80 k\$)**

2 La différence entre les coûts réels et le budget des postes de dépenses qui suivent provient  
3 essentiellement du fait que le rythme de développement des projets a été moins rapide que prévu  
4 en 2014.

5 **Services professionnels (budget 156 k\$ vs réel 18 k\$)**

6 Du budget de 156 k\$, 18 k\$ ont été engagés pour obtenir des rapports sur les stratégies  
7 d'efficacité énergétique. Un montant de 138 k\$ a été reporté en 2015.

8 **Déplacements, représentation et adhésions (budget 116 k\$ vs réel 55 k\$)**

9 Les dépenses de déplacement, de représentation et d'adhésion ont suivi le rythme des projets  
10 en développement occasionnant, par le fait même, moins de frais de ce type en 2014.

11 **Autres dépenses (budget 24 k\$ vs réel 7 k\$)**

12 Pour les mêmes raisons, les frais constitués principalement de cotisations professionnelles, de  
13 dons, de commandites et de fourniture ont été moindre que prévu.

14 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte de suivi de la décision D-2013-106 et de**  
15 **s'en déclarer satisfaite. Gaz Métro a déposé dans le cadre de la Cause tarifaire 2015 un**  
16 **Code de conduite régissant les transactions entre apparentés assurant, entre autres,**  
17 **l'intégrité financière des activités non réglementées. Gaz Métro demande donc à la Régie**  
18 **de se soustraire de l'obligation de produire la présente pièce lors des prochains rapports**  
19 **annuels.**